

PAR COURRIEL

Le 15 septembre 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 30346 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 août dernier, concernant le 1700, rue de la Marine à Sorel-Tracy. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Modification de certificat d'autorisation, 2 juin 2015 (2 pages).

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

Longueuil, le 2 juin 2015

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Alstom Énergies Renouvelables Canada inc.
1350, chemin Saint-Roch
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5P9

N/Réf. : 7610-16-01-0302005
401249512

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication d'alternateurs et de turbines hydrauliques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 28 novembre 2003 à Alstom Canada inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), cédé le 23 novembre 2006 à Alstom Hydro Canada inc. et modifié le 16 juillet 2013, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation du département d'alternateurs hydrauliques dont la capacité maximale de production est de ^{art. 23-24} unités par année.
Ce département occupe le bâtiment 49-D, localisé au 1700, rue de la Marine;

Exploitation du département de fabrication de roues de turbines hydrauliques dont la capacité maximale est de ^{art. 23-24} roues par année.
Ce département occupe les bâtiments numéros 15 et 18, localisé au 1400, rue de la Marine.

Les activités se dérouleront respectivement sur le lot 2 934 357 et les lots 2 934 475 et 4 122 417 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Sorel-Tracy, municipalité régionale de comté Bas-Richelieu.

À la suite de votre demande du 16 décembre 2014, reçue le 18 décembre 2014 et complétée le 25 mai 2015, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- Mise à jour des activités de la section D du bâtiment 49 figurant au certificat d'autorisation;
- Changement de nom du titulaire du certificat d'autorisation à la suite du changement de la dénomination sociale de la compagnie.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

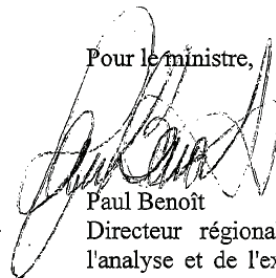
- Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 16 décembre 2014, signée par art. 53-54 concernant une mise à jour du certificat d'autorisation d'exploitation d'une usine de fabrication d'alternateurs et de turbines hydrauliques, une page et 6 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 mars 2015, transmise par art. 53-54 concernant des rapports en lien avec la mise à jour du certificat d'autorisation, 4 pages et 4 annexes;
- Courrier électronique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 11 mai 2015 par art. 53-54 concernant des renseignements complémentaires portant sur la mise à jour du certificat d'autorisation, une page;
- Courrier électronique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, transmis le 25 mai 2015 par art. 53-54 concernant l'adresse du bâtiment 49-D, une page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Paul Benoit

Directeur régional par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie
Service industriel

PB/JA/ja